

## **Produits forestiers non ligneux : Une richesse transnationale**

Écrit par Colette Endale (stagiaire)

Jeudi, 28 Avril 2011 09:17



Un rapport de la Fao, publié en 2008, montre que les techniques scientifiques appliquées aux produits forestiers non ligneux permettent à ces derniers d'être de puissants moyens de lutte contre la pauvreté.

La gestion des produits forestiers non ligneux (Pfnl) est prise en compte dans plusieurs pays, bien que n'étant pas explicitement régie par une convention internationale ou un protocole d'accord. En effet, plusieurs conventions internationales peuvent être appliquées aux Pfnl. On peut citer, entre autres, la Convention sur le Commerce

international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (Cites), la Convention de l'Unesco sur les biens culturels et naturels du Patrimoine mondial, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (Omd), la Convention sur la biodiversité (Cbd), la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (Unfccc), pour ne citer que celles-là.

En Afrique Centrale, la mise en œuvre des conventions pertinentes se fait à travers des structures sous-régionales comme la Comifac et régionales comme le New Partnership for Africa's Development (Nepad).

### **Espèces rares**

Le Cites a pour but de veiller à ce que le commerce international des spécimens d'animaux et de plantes sauvages ne menace pas la survie de certaines espèces dites rares. Il est appliqué sur les Pfnl comme le Prunus et le Perroquet gris d'Afrique. Les Pfnl sont le plus souvent utilisés comme matières premières par les artisans et fournissent une gamme variée d'activités, de biens et de services culturels. De plus, la plupart des mets traditionnels sont à base des Pfnl et les noix de cola sont utilisées pour valoriser certaines cérémonies traditionnelles dans certaines régions.

Ces deux exemples démontrent l'importance culturelle des Pfnl et leur implication dans la Convention de l'Unesco sur les biens culturels et naturels du Patrimoine Mondial. Les Pfnl cadrent avec les objectifs 1, 7 et 8 du millénaire pour le développement en garantissant la sécurité alimentaire et des revenus aux populations des zones forestières ; en assurant une gestion durable de l'environnement et en favorisant le partenariat entre plusieurs pays pour leur gestion.

### **Trois plans**

Il existe beaucoup d'autres conventions qui peuvent être appliquées aux Pfnl. Le projet Gcp/Raf/398/Ger « *Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion et l'utilisation des produits forestiers non ligneux* » entendait valoriser les grandes potentialités pour le développement socio-économique des Pfnl en lançant des activités de recherche dans six pays d'Afrique Centrale. Question d'analyser la contribution actuelle et potentielle des Pfnl au bien-être des populations. Parmi ces activités figure l'étude des cadres politique et institutionnel régissant les Pfnl en Afrique centrale.

Il ressort de cette étude que les politiques des Pfnl s'articulent autour de trois plans : au le plan international, c'est surtout la préservation de la nature ; au plan régional, c'est pour la préservation du patrimoine culturel et lutte contre la pauvreté ; au plan national, c'est pour l'amélioration des conditions de vie et le développement durable.



**Dr Julius Tieguhong : « Les Pfnl contribuent à la réduction de la pauvreté »**

Coordonnateur régional du Projet de Renforcement de la sécurité alimentaire situe l'importance des produits forestiers non ligneux dans l'alimentation.

**En quoi ce projet réduit-il la pauvreté ?**

Le projet de mobilisation et de renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises impliquées dans les filières des produits forestiers non ligneux (Pfnl) en Afrique centrale (Gcp/Raf/408/Ec) est financé par l'Union européenne et mis en œuvre par la Fao et trois partenaires ; Cifor, Icrاف et Snv. Il a pour objectif de contribuer à la réduction de la pauvreté et à la gestion durable des ressources naturelles dans un environnement institutionnel favorable. Il est placé sous le haut patronage de la Comifac.

**Au Cameroun dans quelles régions avez-vous opéré et quelles ont été vos principales activités ?**

Nous avons été présents dans les régions du Nord-Ouest, Sud-Ouest, Nord, Extrême-Nord, Sud, Centre et Est. Le projet a fait une liaison entre les groupes locaux et les micro-finances. Ils peuvent avoir accès à un fonds de roulement. Ils ont des comptes bancaires, ce qui leur permet de subvenir à leurs besoins sans brader les Produits forestiers non-ligneux (Pfnl). Par ailleurs, le projet encadre les populations dans le développement des Pme impliquées dans les Pfnl à travers la formation sur la domestication des Pfnl et la création des pépinières pilotes dans les villages. Un système d'information des marchés a été mis sur pied pour faire connaître aux populations la valeur réelle des Pfnl et développer un marché d'envergure. Nous avons aussi contribué à la vulgarisation de la loi forestière à travers un document.

Mais le projet est limité dans le temps et l'espace ; on n'a pu intervenir que sur des sites pilotes. Beaucoup de choses restent encore à faire, s'il y a encore le financement.

**Qu'est-ce que le projet a apporté ou proposé au gouvernement au terme de vos expériences dans les sites pilotes ?**

Nous avons proposé 12 articles pour l'amélioration de la loi forestière par rapport au développement des filières Pfnl. C'est un processus encore en cours. Le projet a aussi avancé pour proposer la création d'un Comité consultatif national (Ccn) sur les produits forestiers non-ligneux au Minfof.

**Propos recueillis par Colette Endale (stagiaire)**

Source : <http://www.lanouvelleexpression.info/sciences/3171-produits-forestiers-non-ligneux-une-riche-esse-transnationale.html>